

CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Rapport de la commission chargée d'étudier le

Préavis 2021 – 2026 / N° 47

Demande de crédit d'étude pour la réhabilitation du parc Veyrassat

La commission était composée de :

Madame	Laurence Bermejo Dubois
Messieurs	Guy Morier-Genoud, Président Hubert Silvain, rapporteur J.-P. Stambach Paul Celeschi Giovanni Troccoli Claudio Capriati

La Commission s'est réunie le 22 octobre 2024. Lors de cette séance, Mmes les Municipales Cécile Rod et Margareth Ruchti ainsi que M. Mannone Passalli, urbaniste au sein des services techniques, étaient présents. Ils ont présenté le sujet et ont répondu aux questions soulevées par les membres de la commission. Ils ont également mis à disposition les différents documents liés à ce projet. Nous les en remercions.

Contexte

Ce préavis s'inscrit dans le cadre d'une démarche globale liée à l'évolution du secteur « Grandes-Buttes - Jardins ». En 2016, après des années d'études, le plan de quartier éponyme fixait les grandes lignes du développement, notamment le report des droits à bâtir de la propriété Veyrassat sur les parcelles situées à l'ouest du secteur (actuellement Ruello) afin de préserver le patrimoine paysager et biologique du parc.

Un petit « concours d'idées » fut organisé entre trois bureaux de paysagisme pour définir les contours de l'aménagement des espaces publics dégagés par le plan de quartier. Le lauréat s'est vu adjugé la réalisation de la place du marché puis, dans la foulée, l'étude d'un avant-projet pour l'aménagement du parc. Il s'agit du document annexé au préavis N° 4.

Parallèlement à cela, début 2024, la Direction Générale de l'Environnement de l'Etat de Vaud, par sa division Biodiversité et Paysage (DGE / BIODIV) a lancé un appel à projets pour la création d'espaces verts multifonctionnels, doté d'une enveloppe de 425'000 francs. La Municipalité a décidé d'y participer en soumettant un dossier pour le projet de revitalisation du Parc Veyrassat. En juillet 2024, la DGE-BIODIV a évalué les 13 projets soumis et a attribué la seconde place au projet rollois. Une enveloppe de 100'000 francs est allouée par la DGE/BIODIV au projet pour autant que le préavis de réalisation soit accepté par le conseil communal.

Analyse et commentaires

L'avant projet « A fleur d'eau » a pour ambition non seulement de mettre en valeur le patrimoine végétal existant mais aussi de le compléter généreusement afin d'accroître son rôle en faveur de la biodiversité, de proposer un espace de délasserment et de lutter contre les îlots de chaleur. Il utilise la pente du terrain et les sources existantes pour disposer des gradins ainsi qu'un parcours d'eau se terminant par un bassin. La qualité de l'avant-projet est unanimement relevée.

La Commission a pu constater que le projet s'inscrit dans la suite logique de toute la démarche de requalification du secteur et marquera d'ailleurs son point d'orgue puisque la préservation et la mise en valeur du patrimoine paysager de la propriété Veyrassat en était le principe fondateur. Par ailleurs, c'est une opportunité que la Municipalité a su saisir de pouvoir présenter un dossier dans le cadre de l'appel à projets lancé par l'Etat de Vaud en début d'année. Dossier de qualité récompensé, rappelons le, par une dotation financière assez conséquente.

Les membres de la Commission relèvent également la grande clarté de présentation de la Municipalité et de son urbaniste, M. Passali.

Les principales questions ont tourné sur le coût de réalisation final du parc, non précisé à ce stade mais tournant autour du million de francs, et des économies envisageables sans que cela nuise à la cohérence et à la qualité du projet. Le coût de la réalisation du parc pourrait représenter un montant important qui sera à mettre en relation avec l'état des finances communales le moment venu. La commission recommande d'établir plusieurs variantes de projets de catégorie de coûts différents dans le cadre de ce crédit d'étude. En particulier, les variantes doivent être proposées à la CPUM avant l'établissement de la demande du crédit de réalisation.

Tout au plus la Commission a émis le regret que la population n'ait pas été davantage impliquée dans l'avenir de ce lieu emblématique mais elle a pris note de la volonté de la Municipalité d'organiser au moins une séance de travail avec elle en cours d'étude du projet (pas à la fin).

La Commission recommande d'accepter ce préavis car, d'une part, il s'agit d'un projet de qualité qui s'inscrit dans la suite logique d'une démarche urbanistique engagée depuis plus d'une décennie et, d'autre part, l'opportunité d'obtenir la subvention de 100'000 francs de l'Etat de Vaud est à saisir.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Commission, unanime, vous invite à prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE, vu le préavis municipal 2021 – 2026 / N° 47 du 25 septembre 2024, entendu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de Fr. 46'200.- TTC pour le projet de réhabilitation du Parc Veyrassat.
2. D'autoriser la Municipalité à imputer cette somme sur le compte de fonctionnement 4000.318500 «Honoraires » conformément au Manuel MCH2, dont le seuil d'activation au bilan est fixé à Fr. 50'000.-
3. D'autoriser la Municipalité à rajouter cette dépense au budget 2025.

Au nom de la Commission :

Le Président

Guy Morier-Genoud

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'G. Morier-Genoud'.

Le Rapporteur

Hubert Silvain

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'H. Silvain'.

Rolle, le 27 novembre 2024